

# REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE WOMEN'S CUP

---

## ARTICLE 1 - DEFINITION

La Fédération Française de Motocyclisme met en compétition pour 2019 le Championnat de France Women's Cup qui se déroulera sur quatre épreuves.

- 19 et 20 Avril, Le Mans (72) / 24H du Mans
- 24 et 25 Mai, Magny-Cours (58) / 12H de Magny-Cours
- 13 et 15 Juin, Carole (93) / Werc
- 29 et 30 juin, Anneau du Rhin (68)

Ces épreuves réservées aux concurrentes féminines sont organisées conformément **aux Règles Générales pour les épreuves vitesse de la FFM 2019** et en fonction de ce Règlement Particulier.

## ARTICLE 2 - MACHINES ADMISES

Les machines éligibles pour participer sont :

- a) Classe 600cc : jusqu'à 600cc (4 cylindres) et 675cc (3 cylindres).
- b) Classe 1000cc : - au-dessus de 601cc et jusqu'à 1200cc (4 cylindres)  
- au-dessus de 676cc et jusqu'à 1200cc (3 cylindres)  
- au-dessus de 750cc et jusqu'à 1200cc (bi cylindres)
- c) Roadster ou sportives acceptées (sous réserve d'éligibilité au Règlement Technique du Promo Découverte).

## ARTICLE 3 - PILOTES ADMIS

Pourront disputer cette épreuve réservée aux concurrentes féminines, les pilotes de toute nationalité, détentrices d'une licence NCO délivrée par la FFM et valable pour l'année en cours.

La participation à cette épreuve pourra également se faire avec une licence « LJA 2 » de la FFM, disponible uniquement sur le site internet fédéral en suivant le lien ci-dessous au tarif de 100 € et ce sous réserve de l'accord de l'organisateur : <http://www.ffmoto.org/journee-licence>

Il est demandé aux pilotes de justifier d'au moins un roulage ou stage sur circuit pour participer au Championnat de France Women's Cup.

3.1 – Le pilote vainqueur en catégorie 1000cc, ne pourra participer aux épreuves du Championnat de France Women's Cup la saison suivante.

3.2 - Le pilote vainqueur en catégorie 600cc, pourra participer aux épreuves du Championnat de France Women's Cup la saison suivante, uniquement dans la catégorie supérieure, c'est-à-dire en 1000cc.

## ARTICLE 4 - INSCRIPTIONS

### 1/ NOMBRE DE PILOTES ADMIS

Le nombre de pilotes admis à disputer chacune des épreuves de classement est limité à :

- 44 pour le Mans
- 44 pour Magny-Cours
- 30 pour Carole
- 40 pour Anneau du Rhin

### 2/ DEMANDES D'ENGAGEMENT

Le tarif d'engagement est de :

- 180€ pour les engagements à l'année
- 200€ pour les engagements à l'épreuve

Ce tarif comprend :

- 1 laissez-passer pour le pilote et 3 pour les accompagnateurs.
- 1 pass véhicule de tourisme
- 1 pass véhicule type camionnette ou camping-car dans le Paddock réservé au CF Women's Cup

L'ensemble des engagements s'effectueront sur le site : <https://ffm.engage-sports.com/>

### Dates d'ouvertures

☞ **Lundi 14 janvier 2019 à 14h au Jeudi 14 Février 2019 à Minuit** : Uniquement aux pilotes s'engageant sur l'intégralité du Championnat.

☞ **Vendredi 15 Février 2019 à 10h** : Ouvert à toutes.

En priorité, seront sélectionnées les pilotes s'étant engagées sur la totalité des épreuves dans l'ordre des dates d'inscriptions.

Dans la limite des places disponibles : les pilotes seront sélectionnées ensuite en fonction du nombre d'épreuves où elles se sont inscrites et de la date d'inscription.

En cas de pluralité d'engagement, les droits seront encaissés 30 jours avant chaque manifestation, sauf pour la première épreuve qui sera payée le jour de l'inscription (pour les paiements par CB).

### Clôture des engagements

Les engagements seront clos impérativement 7 JOURS avant la date de chaque manifestation. Passé ce délai et pour autant qu'il reste des places disponibles, les engagements ne pourront se faire que par le site Internet et le paiement ne pourra alors être fait que par carte bancaire avec une majoration de 30€.

### Forfaits

La pilote qui ne pourra se rendre à une épreuve devra prévenir obligatoirement la FFM auprès de Alexandra MARQUES : 01.49.23.77.57 ou par mail à : [amarques@ffmoto.com](mailto:amarques@ffmoto.com) ou se déclarer forfait directement sur le site internet : <https://ffm.engage-sports.com/>. Sur tout forfait un droit administratif de 70 € sera retenu.

La pilote devra fournir un certificat médical valable et détaillé suivant son forfait.

Aucun forfait ne sera pris en compte s'il intervient dans les 3 jours précédents la manifestation et aucun remboursement ne sera envisageable.

Toute pilote non inscrite à l'année, n'avertissant pas de son absence à l'épreuve à laquelle elle s'est engagée, se verra passer en dernier des listes d'attente pour les autres courses.

Toute pilote inscrite à l'année, n'avertissant pas de son absence à une épreuve ne sera en aucun cas remboursée de la course en question.

### **Impayés**

En cas de paiement revenu impayé, un courriel sera adressé à la pilote qui disposera alors d'un délai de 7 jours à réception de celui-ci pour régulariser sa situation. Cette régularisation peut intervenir uniquement par paiement carte bancaire (via le site Internet ou par terminal à la FFM), avec majoration du droit d'engagement du montant des frais bancaires liés à cet impayé (12€).

En l'absence de régularisation pendant ce délai, la pilote sera redevable à la FFM du droit d'engagement majoré des frais bancaires générés par l'impayé. Elle sera par ailleurs automatiquement désengagée de l'épreuve.

### **3/ EQUIPEMENT PILOTE**

La pilote devra se présenter au contrôle technique muni de :

- sa combinaison de cuir 1 pièce (attention doublure synthétique interdite, sauf port d'un sous vêtement complet en coton, Nomex ou soie) ;
- ses gants en cuir en bon état;
- sa protection dorsale répondant à la norme EN 1621-2 ;
- son casque intégral non modulable à la norme ECE 22/05 ou aux normes FIM de moins de 5 ans

## **ARTICLE 5 - DEROULEMENT DES EPREUVES**

### **1/ VERIFICATIONS**

#### **Vérifications Administratives et Techniques:**

Les dates et horaires des vérifications administratives et techniques seront mentionnés dans les règlements particuliers de chaque manifestation.

### **2/ BRIEFING**

Un briefing pour toutes les pilotes sera organisé par un Directeur de Course sur chaque épreuve et **la présence des pilotes est obligatoire**. Seules les pilotes inscrites en course seront autorisées à participer au briefing (pas d'accompagnant, membre du team etc,...).

### **3/ HORAIRES**

Les horaires sont fixés dans les règlements particuliers de chaque épreuve et devront répondre a *minima* au schéma de course suivant :

- 1 séance d'essais libres
  - 1 séance d'essais chronométrés
  - 1 course 20min
- Et ce, pour chaque pilote

### **4/ CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage des machines se fera par un système de transpondeurs mis à disposition par le service chronométrage de la manifestation en échange d'une caution. Le transpondeur devra obligatoirement être fixé sur un support adapté vendu sur place si vous n'en possédez pas. Retour obligatoire du transpondeur dans l'heure qui suit l'arrivée de la course. En cas de perte ou de non restitution du transpondeur, une amende forfaitaire de 200€ sera appliquée.

## **ARTICLE 6 - CLASSEMENTS**

L'affichage des classements aura lieu sur le panneau d'affichage officiel.

Des coupes seront remises sur le podium d'arrivée immédiatement après l'arrivée aux trois premières classées des catégories suivantes :

- Classe 600cc
- Classe 1000cc

Des dotations, lots, prix pourront être attribués pour des challenges de partenaires ou spécifiquement par l'organisation.

Dans chaque épreuve et les classes suivantes : 600cc et 1000cc, les pilotes se verront attribuer les points suivants:

1ère .....25 pts	6ème .....10 pts	11ème .....5 pts
2ème .....20 pts	7ème .....9 pts	12ème .....4 pts
3ème .....16 pts	8ème .....8 pts	13ème .....3 pts
4ème .....13 pts	9ème .....7 pts	14ème .....2 pts
5ème .....11 pts	10ème .....6 pts	15ème .....1 pt

Auxquels s'ajouteront :

- 3 points pour la pilote ayant réalisé le meilleur temps lors des essais chronos, 2 points pour la seconde et 1 point pour la troisième.
- 1 point pour la pilote ayant réalisé le meilleur temps au tour pendant la course.

Le classement final du Championnat de France Women's Cup sera obtenu en additionnant les résultats acquis sur la totalité des épreuves organisées. Les exæquos seront départagées en considération du nombre de places de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, etc. Si l'égalité subsiste, sera déclarée vainqueur la pilote ayant obtenu le meilleur résultat sur la dernière course.

**➤ Remise de prix**

La remise des prix du Championnat de France Women's Cup, se fera lors de la finale et sera composée d'un podium de la catégorie 600cc et d'un podium de la catégorie 1000cc. Le titre de Championne de France 2019 de chaque catégorie, sera attribué à cette occasion.

**ARTICLE 7 - OFFICIELS**

Le Directeur de Course, le Directeur de Course Adjoint, Directeur de Course Stagiaire éventuel, les Commissaires Techniques et les Chronométrateurs sont désignés par la FFM.

**ARTICLE 8 - VISA/ASSURANCES**

Les manifestations sont assurées conformément aux prescriptions en vigueur auprès de la société d'assurance couvrant celles-ci.

**ARTICLE 9 - RESPONSABILITES**

Il est rappelé aux concurrentes que leur matériel est placé sous leur entière responsabilité durant toute la manifestation. Elles doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Il est interdit aux concurrentes et autres utilisateurs du Paddock de planter tout objet métallique dans les surfaces bitumées tels que piquets, pointes...En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Aucun ravitaillement ne pourra avoir lieu dans les stands, ce qui signifie qu'aucun stockage, de carburant, transvasement, n'est autorisé dans les stands et sur la piste.

**ARTICLE 10 - REGLEMENT TECHNIQUE**

Le Règlement Technique du Championnat de France Women's Cup est identique à celui du Promo Découverte (voir document ANNEXE), à l'exception de la partie concernant les pneumatiques, ces derniers étant laissés libres. Les plaques de numéros seront blanches mat.

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

Selon décret n°2006-1386 du 15/11/2006, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans les lieux assignés à un usage collectif : les Stands, la zone de signalisation, la zone de ravitaillement, le Paddock (Working Paddock ET Support Paddock).

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des courses.

Toute publicité et/ou affichage, à caractère publicitaire ou promotionnel dans et sur les stands des concurrents, sont formellement interdits excepté sur le panneau situe au-dessus du rideau de leur(s) stand(s).